

Faire aux fins de mariage de Philippe Auvray et Marguerite Surval
Le 24 Mars 1813 à Thérouldeville par le Ministre du Culte
Monsieur le Curé de Thérouldeville et Monsieur le Maire de Thérouldeville
En présence de Monsieur le Procureur du Roi et de Monsieur le Juge de Paix
de Thérouldeville et de Monsieur le Notaire de Thérouldeville
Il est convenu que lesdits Auvray et Surval se marieront le 24 Mars 1813
à Thérouldeville devant Monsieur le Curé et Monsieur le Maire de Thérouldeville
et Monsieur le Procureur du Roi et Monsieur le Juge de Paix de Thérouldeville
et Monsieur le Notaire de Thérouldeville.